

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Patrice PANNETIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN M. Marc TOURELLE, M. Jean- François PEUMERY, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Arnaud HOURDIN,
M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

M. Bernard DEBAIN.

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 17

Objet : Approbation du dossier de consultation des entreprises et lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert relative à la fourniture et distribution de sacs d'ordures ménagères pour les habitants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 19 mars 2015,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu la délibération n°2014-12-32, du Conseil communautaire du 9 décembre 2014, portant délégation de compétences au Bureau communautaire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres qui excèdent le seuil des marchés à procédure adaptée et les avenants s'y rapportant ;

Vu le Code des marchés publics, et notamment ses articles 33,40, 57 à 59 relatifs aux procédures d'appels d'offres, ainsi que l'article 77 relatif aux marchés à bons de commande.

DÉCIDE :

- 1) de lancer la procédure d'appel d'offres ouvert de dimension communautaire décomposée en 2 lots ;
- 2) d'adopter à cet effet le dossier de consultation des entreprises ;
- 3) de donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer les marchés à venir et tous documents s'y rapportant ;
- 4) de donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer les marchés négociés qui pourraient être mis en œuvre en cas d'appel d'offres infructueux ;
- 5) que les crédits afférents à ces dépenses sont prévus au budget de la communauté d'agglomération en section fonctionnement.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux à Versailles,
Le 19 mars 2015.

Pour le Président et par délégation,
Olivier BERTHELOT



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Olivier Berthelot'.

Directeur Général des Services